

RAPPORT N° 96/1-24
au Conseil Municipal

OBJET

AUGMENTATION DES RESSOURCES EN EAU DE LA MONTAGNE
REFOULEMENT BELLEPIERRE/OAA

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX AVEC LA SPIE-CAPAG

Un marché de travaux d'un montant de 8 499 992,25 F TTC a été passé avec la SPIE-CAPAG pour l'exécution des travaux de refoulement Bellepierre/OAA dans le cadre du renforcement des ressources en eau de La Montagne.

Au cours de l'exécution du marché, les modifications principales ci-après ont dû être apportées par rapport au projet initial :

- a) modifications demandées par la Compagnie Générale des Eaux pour l'amélioration des dispositifs de sécurité et des conditions d'exploitation :
- dispositif de détection de rupture de conduite dans la traversée du Pont Vinh-San et de protection de l'ouvrage en cas d'avarie,
 - modèle d'automate de télégestion,
 - automaticité du fonctionnement de la vanne de sectionnement située à la sortie de la station de pompage,
 - canalisation de liaison entre les conduites existantes et la nouvelle (by-pass) ;
- b) modification de l'itinéraire de la canalisation de refoulement à la demande de l'ONF dans le cadre de l'établissement de la convention de passage sur le terrain de cette administration (tracé imposé plus long mais moins accidenté) ;
- c) modification des conditions d'alimentation électrique de la station de pompage en raison de la pose récente d'un réseau haute et moyenne tension aux abords de la station (construction d'un poste spécifique pour le refoulement Bellepierre/OAA supprimé au profit d'un futur poste général).

La prise en compte de ces modifications qui ont eu pour effets :

RAPPORT N° 96/1-24

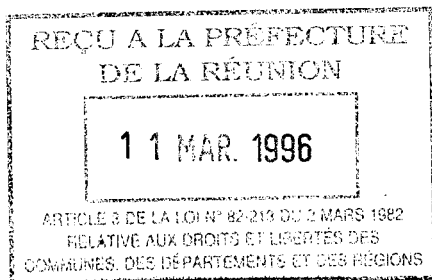
- l'exécution de prestations non prévues au marché initial,
- la modification des quantités prévues,
- un retard dans l'établissement des plans d'exécution par l'entreprise et leur approbation par le maître d'oeuvre,

ayant été nécessaire pour l'amélioration des conditions de sécurité et d'exploitation des ouvrages et l'obtention des autorisations foncières, je vous demande d'approuver l'Avenant n° 1 au marché de travaux passé avec la SPIE-CAPAG, lequel consiste à :

- adopter les prix nouveaux intégrés dans le détail ci-après joint,
- diminuer le montant du marché de 3 480 F HT,
- augmenter le délai d'exécution de deux mois et demi.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



PROJET DE DELIBERATION N° 96/1-24
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 1er mars 1996

OBJET

**AUGMENTATION DES RESSOURCES EN EAU DE LA MONTAGNE
REFOULEMENT BELLEPIERRE/OAA**

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX AVEC LA SPIE-CAPAG

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/1-24 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

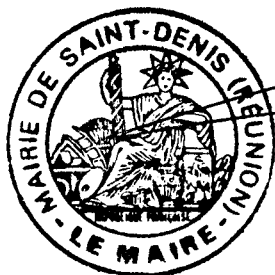
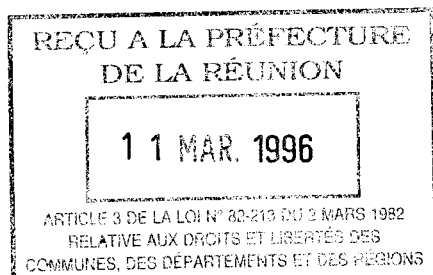
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(8 oppositions -dont 3 votes par procuration-)**

Approuve l'Avenant n° 1 au marché de travaux passé avec la SPIE-CAPAG pour le refoulement Bellepierre/OAA qui consiste à :

- * adopter les nouveaux prix intégrés dans le détail ci-après joint ;
- * diminuer le montant du marché de 3 480 F HT, le portant à 8 486 175,08 F TTC ;
- * augmenter le délai d'exécution de deux mois et demi, le faisant passer à neuf mois et demi.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 MARS 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA



AVENANT N° 1

IDENTIFICATION DU MARCHÉ

OBJET : RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA MONTAGNE - REFOULEMENT BELLEPIERRE /O.A.A.

Entreprise titulaire : SPIE CAPAG

Montant du Marché de travaux : Lot pompage 2 596 650,00 F
Lot refoulement 5 165 900,00 F
total HT 7 762 550,00 F

Date du Marché : 29 juin 1995
Date de l'O. S. de démarrage : 6 juillet 1995
Délais globaux d'exécution : 7 mois
Imputation budgétaire : Budget de l'eau

Marché passé en application des articles 296 à 300 du code des Marchés Publics.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus l'article 360 du code des marchés publics : Monsieur le MAIRE de SAINT DENIS

Comptable assignataire des paiements: Monsieur le Payeur de SAINT DENIS.

Ordonnateur des dépenses : Monsieur le MAIRE de SAINT DENIS

Maître d'Oeuvre : CONSULTECH.

1 **OBJET DE L'AVENANT**

1) La Compagnie Générale des Eaux , Sociétés Exploitante du réseau a demandé , en cours de travaux des modifications techniques concernant essentiellement :

- le procédé de détection de "casse" de conduite dans la traversée du Pont VIN SHAN et la protection de cet ouvrage en cas d'avaries.
- les caractéristiques du compteur d'eau.
- le modèle d'automate de télégestion
- l'automatisme de fonctionnement de la vanne générale de sectionnement situé à la sortie de la station de pompage.
- la mise en place d'une canalisation de liaison entre les conduites existante et la nouvelle conduite (by-pass de liaison).
- la mise en place de tampons regards fonte dans les dalles de couverture des chambres de manoeuvres des vannes.
- divers autres petits aménagements devant améliorer les conditions d'exploitation.

2) La Direction de l'Agriculture et des Forêts à après un temps assez long de réflexion soumis son autorisation de servitude de passage pour la nouvelle conduite ,à l'obligation d'emprunter un tracé voisin des conduites existantes , modifiant ainsi le tracé initialement prévu. Le tracé imposé est plus long mais moins accidenté.

3) Electricité de France à réalisé la pose d'un faisceau haute et moyenne tension auabords de la station de BELLEPIERRE pouvant modifier sensiblement les conditions techniques et Administratives de l'alimentation de la Station de Traitement de BELLEPIERRE en énergie électrique. Les conditions d'alimentation de la station de pompage objet du projet en cours s'intègre de ce fait dans une réflexion d'ensemble, et les travaux de construction d'un poste de transformation spécifique n'est donc plus nécessaire.

Les conditions technique d'alimentation de la station de pompage en énergie électrique sont donc modifiées.

Pour ces trois raisons explicitées plus en détails dans le document ci-annexé , des modifications en volume et prix sont a apporter au marché de base de l' Entrepreneur . Des Ordres de Services ont signifiés à l'Entreprise les modifications à prendre en compte ; le présent " Avenant " a pour but de régulariser ces modifications à ce niveau d'exécution.

(le détail annexé est composé un document de 47 pages)

2 **MONTANT DE L'AVENANT**

NOTA : Le marché est à prix unitaires , le montant des travaux à régler à l'Entrepreneur correspondant à l'application des prix unitaires aux quantités réellemments exécutées , ont fait l'objet d'un attachement contradictoire . Les écarts en plus ou en moins par rapport aux quantités du marché ne sont considérés comme devant faire l'objet d'un avenant que lorsque ces écarts sont supérieurs aux conditions définis par les textes en vigueur.

A la date du présent avenant et en l'état d'avancement des travaux au 30 novembre 1995 ressort du tableau quantitatif suivant que l'écart entre le montant du marché de base de l' Entreprise et celui apparaissant à ce jour après y avoir apporté les modifications objets du présent avenant est de : 3 480 F en moins.

(le détail annexé comporte un tableau de 5 pages explicitant les quantités modifiés et les prix supplémentaires)
Un avenant N° 2 sera établi au moment du décompte final des travaux si nécessaire.

3 **MONTANT DU MARCHÉ**

Le montant du marché à l'entreprise sera donc :

Montant du marché de base : 7 762 550,00

Montant de l'avenant : - 3 480,00

TOTAL 7 759 090,00

4 **DELAIS**

Ces travaux modificatifs justifient une augmentation du délai d'exécution initial pour les raisons suivantes :

Les modifications du projet ont nécessités de nouveaux plans d'exécutions et des évaluations qui ont dus être approuvés avant la passation des commandes . Les nouveaux matériels commandés étant très spécifiques , les délais de fabrications et d'approvisionnements justifient une prolongation des délais de deux mois et demi .

7 **PIECES ANNEXEES AU PRESENT AVENANT**

Sont annexés au présent avenant :

- en annexes 1 la liste des prix modifiés et des nouveaux prix explicités
- en annexe 2 le mémoire global explicatif et justificatif de modifications apportées au marché initial à la date du 30 novembre 1995.

6 **AUTRES CLAUSES**

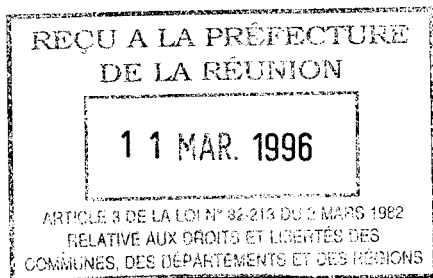
Les autres clauses du marché sont inchangées

SAINT DENIS LE :

L'ENTREPRISE LE MAITRE D'OEUVRE LE MAITRE D'OUVRAGE

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 1er mars 1996
et annexé au Rapport n° 96/1-24

LE MAIRE
Michel TAMAYA



N°	désignation	quantités		écarts		explications		changement de valeur unitaire		écart global	
		base marché	base réelle	en plus	en moins	en plus	en moins	en plus	en moins	en plus	en moins
TATION DE POMPAGE											
GENIE CIVIL											
111	installation de chantier	F	1	0	0	RAS		néant	néant	néant	néant
112	terrassement	m3	160	350	190	0	abaissement du niveau du radier	réf 00	néant	néant	26 600,00 F
113	fouille en tranchée our E.P.	m3	17	2	0	15	utilisation de la canalisation existante	néant	néant	néant	0,00 F
114	démolition d'anciennes maçonneries	m3	6	8	2	0	anciennes maçonneries dans le sous-sol	néant	néant	néant	600,00 F
115	abattage d'arbres	u	3	5	2	0	nouvelle emprise et nouveau VRD	néant	néant	néant	12 000,00 F
116	film polyanne	m2	115	115	0	0	RAS	néant	néant	néant	0,00 F
117	béton dosé à 150kg	m3	6	8	2	0	quantités réelles	néant	néant	néant	2 800,00 F
118	béton à 350kg	m3	34	51	17	0	voiles verticaux enterrés en béton	réf 01	néant	néant	64 600,00 F
119	massifs supports des pompes	m3	11	11	0	0	RAS	néant	néant	néant	0,00 F
1120	maçonnerie d'agglomérés de 0,15	m2	92	92	0	0	RAS	néant	néant	néant	0,00 F
1121	maçonnerie d'agglomérés de 0,07	m2	92	92	0	0	RAS	néant	néant	néant	0,00 F
1122	étanchéité multicouche	m2	154	0			remplacer par couverture tôle	néant	néant	néant	35 000,00 F
1123	fourniture et mise en oeuvre carrelage	m2	105	105	0	0	remplacer par peinture de sol "	néant	réf 02	néant	12 600,00 F
1124	PVC de diamètre 200mm	ml	24	10	0	14	utilisation de la canalisation existante	néant	néant	néant	3 080,00 F
1125	regards aveloires	u	2	1	0	1	quantités réelles	néant	néant	néant	5 000,00 F
1126	regards de visites	u	1	1	0	0	RAS	néant	néant	néant	0,00 F
1127	tuyaux de descente	ml	7	7	0	0	RAS	néant	néant	néant	0,00 F
1128	portes métalliques à 2 ouvrants 1,35x2,65	u	2	1	0	1	suppression de la porte arrière inutile	néant	réf 03	néant	12 500,00 F
1129	porte métallique à 1 ouvrant	u	1	0	0	1	suppression infaissable	néant	réf 04	néant	4 800,00 F
1130	chassis double vitrage	u	3	5	2	0	pour amélioration de l'éclairage	néant	néant	néant	3 000,00 F

PRIX N°	désignation	quantités		écarts		explications	changement de valeur unitaire		écart global	
		base marché	base réelle	en plus	en moins		en plus	en moins		
1131	peinture sur béton	m2	294	294	0	0	RAS	0	0,00 F	0,00 F
1132	peinture sur menuiseries	m2	36	6	0	30	réduction du nombre voir ci-dessus	néant	0,00 F	2 700,00 F
1133	installation courant lumière	f	1	1	0	0	RAS	néant	0,00 F	0,00 F
1134	poste d'eau potable	f	1	1	0	0	RAS	néant	0,00 F	0,00 F
1135	extracteurs d'air mécaniques	u	3	3	0	0	RAS	néant	0,00 F	0,00 F
1136	perçement du mur	f	1	1*	0	0	augmentation de l'épaisseur du perçement	réf 05	0,00 F	4 500,00 F
1136	prix bis (nouveau prix)							néant	0,00 F	44 500,00 F
2. EQUIPEMENT ELECTROMECHANIQUE										
211	ensemble des raccords	f	1	-1	0	0	RAS	néant	0,00 F	0,00 F
212	matériel nécessaire au fonctionnement des huit groupes	f	1	1	0	1 sur 8	équipement d'une seule pompe *	néant	0,00 F	103 100,00 F
212	prix bis (nouveau prix)							néant	0,00 F	50 000,00 F
213	groupe électropompe	f	1	1	0	0	RAS	néant	0,00 F	0,00 F
214	armoires électriques	f	1	1	0	0	RAS	néant	0,00 F	0,00 F
215	raccords électriques	f	1	1	0	0	équipement d'une seule pompe *	néant	0,00 F	484 250,00 F
215	prix bis (nouveau prix)							néant	0,00 F	434 250,00 F
216	essais du refoulement	f	1	1	0	0	RAS	néant	0,00 F	0,00 F
217	essais du pompage	f	1	1	0	0	RAS	néant	0,00 F	0,00 F
218	télégestion	f	1	1*	0	0	modèle AVRIL 2000 au lieu de Télématique	réf 08	0,00 F	135 950,00 F
218	prix bis (nouveau prix)							néant	0,00 F	207 070,00 F
219	antibédier	u	1	1	0	0	RAS	néant	0,00 F	0,00 F
220	vanne d'isolement	u	1	1*	0	0	demande d'automatisme par C.G.E.	réf 09	0,00 F	62 500,00 F
220	prix bis (nouveau prix)							néant	0,00 F	214 300,00 F
221	batterie de condensateur	u	1	1	0	0	RAS	néant	0,00 F	0,00 F

PRIX N°	désignation	quantités		écarts		explications		changement de valeur unitaire		écart global	
		base marché	réelle	en plus	en moins	en plus	en moins	en plus	en moins	en plus	en moins
3. INFRASTRUCTURE D'APPROCHE											
311	fouille en tranchée	25	0	0	0	utilisation de la canalisation existante	néant	néant	0,00 F	3 000,00 F	
312	canalisations PVC 200mm	25	0	0	0	utilisation de la canalisation existante	néant	néant	0,00 F	6 250,00 F	
313	raccordement sur l'existant	1	0	0	1	utilisation de la canalisation existante	néant	néant	0,00 F	5 500,00 F	
321	Terrassement en pleine masse pour la chaussée	70	100	30	0	nouveau VRD	néant	néant	3 800,00 F	0,00 F	
322	sable de concassage	12	12	0	0	RAS	néant	néant	0,00 F	0,00 F	
323	bordures T2	27	0	0	27	nouveau VRD	néant	néant	0,00 F	6 210,00 F	
324	bordures P1	20	0	0	20	nouveau VRD	néant	néant	0,00 F	3 800,00 F	
325	béton armé pour dalle chaussée	110	120	10	0	nouveau VRD	néant	néant	2 300,00 F	0,00 F	
326	béton armé pour semelle de fondations	1	1	0	0	reprise en sous oeuvre	néant	néant	0,00 F	0,00 F	
327	dalles de couverture et murs	45	40	0	5	modification du VRD	néant	néant	0,00 F	2 250,00 F	
328	portail	1	1	0	0	RAS	néant	néant	0,00 F	0,00 F	
329	dépose de clôture existante	65	75	5	0	nouveau VRD	néant	néant	2 250,00 F	0,00 F	
330	reprise de maçonneries diverses	1	0	0	0	RAS	néant	néant	0,00 F	7 500,00 F	
4. ENERGIE ELECTRIQUE											
341	génie civil du nouveau poste de transformation	1	0	0	0	travaux différés	néant	réf 10	0,00 F	72 000,00 F	
342	cable d'alimentation électrique	70	90	20	0	aménagement du tracé	néant	néant	3 000,00 F	0,00 F	
343	raccordement provisoire du câble	1	1	0	0	RAS	néant	néant	0,00 F	0,00 F	
344	exécutions de petits ouvrages G.C.	1	1	0	0	RAS	néant	néant	0,00 F	0,00 F	
345	démolition et reconstruction du mur de soutènement	14,76	18	3,24	0	modification du VRD quantités réelles	néant	néant	14 580,00 F	0,00 F	

N°	PRIX	désignation	quantités		écarts		explications	changement		écart global
			base marché	base réelle	en plus	en moins		de valeur unitaire en plus	en moins	
CONDUITE DE REFOULEMENT										
1.1 GENIE CIVIL										
10		installation de chantier	f 1	1	0	0	RAS	néant	néant	0,00 F
11		fouilles en tranchées	ml 151	160	9	0	quantités réelles	néant	néant	1 080,00 F
12		plus value pour terrassements rocheux	m3 120	50	0	70	quantités réelles	néant	néant	1 050,00 F
13		terrassements en petites masses	m3 350	220	0	130	quantités réduites dues à la modification de tracé exigences O.N.F.	néant	néant	15 600,00 F
14		plus value pour terrain rocheux	m3 280	80	0	200	quantités réelles	néant	néant	30 000,00 F
15		serrureries	kg 3800	1800	0	2000	quantités réelles	néant	réf 11	100 000,00 F
16		béton armé pour les massifs	m3 420	220	0	200	quantités réduites dues à la modification de tracé exigences O.N.F.	néant	réf 12	430 000,00 F
17		béton banché	m3 17	10	0	7	quantités réelles	néant	néant	24 500,00 F
18		béton armé	m3 8	8	0	0	RAS	néant	néant	0,00 F
2. CANALISATIONS										
21		canalisations								
		a) de 300mm	ml 0	110	110	0	exécution d'un by-pass exigence CGE	réf 13	néant	32 000,00 F
		b) de 400mm	ml 1534	1665	131	0	modification du tracé par DAF allongement	réf 14	néant	238 420,00 F
22		plus value pour hélicoptage	t 149	100	0	49	moins de charges à hélicoptage	néant	réf 15	122 500,00 F
23		pièces spéciales	f 1	1	0	0	RAS	néant	néant	0,00 F
24		vannes								
		a) de 200mm	u 1	1	0	0	RAS	néant	néant	0,00 F
		b) de 300mm	u 4	5	1	0	1 vanne sur by-pass 300mm	néant	néant	0,00 F
		c) de 400mm	u 2	2	0	0	RAS	néant	néant	0,00 F
25		joint de démontage								
		a) de 300mm	u 1	5	4	0	nécessaire mais non prévu au projet	réf 16	néant	89 200,00 F
		b) de 400mm	u 2	2	0	0	RAS	néant	néant	0,00 F
27		compteur	u 1	1*	0	0	diamètre réduit	néant	réf 17	0,00 F
27		prix bis(nouveau prix)								32 500,00 F

PRIX N°	désignation	quantités		écarts		explications		changement de valeur unitaire		écart global	
		base marché	base réelle	en plus	en moins	en plus	en moins	en plus	en moins	en plus	en moins
28	vanne de survitesse	1	1*	0	0	demande de la CGE	réf 18	néant	0,00 F	187 500,00 F	
28	prix bis (nouveau prix)								282 554,00 F		
29	antibâtelier	1	1	0	0	RAS	néant	néant	0,00 F	0,00 F	
30	hélicoptage de pièces isolées	3	3	0	0	RAS	néant	néant	0,00 F	0,00 F	
31	ventouses triple effet	1	2	1	0	amélioration de la protection conduite	néant	néant	15 000,00 F	0,00 F	
									1 907 704,00 F	1 933 590,00 F	
						AUTRES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES FAISANT L'OBJET DE PRIX NOUVEAUX					
S1	fourniture et pose de tampons fonte dans la couverture de la chambre de vanne	0	2	2		demande de la CGE	réf 19	néant	8 000,00 F	0,00 F	
S2	fourniture de tout venant pour l'assise du radier de la station de pompage	0	30	30	0	remplacement du sol chargé de racines	réf 20	néant	5 400,00 F	0,00 F	
S3	recherche des abouts de canalisations existantes aux abords du Pont VINH SAN	0	1	1	0	plans de recouvrement SOGEA faux	réf 21		11 000,00 F	0,00 F	
S4	couverture tôle de la station de pompage	1				selon avis architectural	réf 22		0,00 F		
						total de ce chapitre			22 400,00 F		
						TOTAUX			1 937 070,00 F	1 933 590,00 F	
						ECART			0,00 F	3 480,00 F	